

CRITERES D'ACCEPTABILITE PRELEVEMENTS DE RADIOBIOLOGIE

L'acceptabilité des échantillons est prononcée par le personnel qualifié du secteur Radionucléides ou le secrétariat pour les analyses courantes d'échantillons réguliers (exemple Gritz, graines).

CONDITIONS OPTIMALES

Les prélèvements doivent être en bon état de conservation, parfaitement conditionnés (étanchéité), et en quantité largement suffisante pour une analyse directe en vase de Marinelli 450 ml, soit :

Nature	Quantité	Observations
Liquides (lait, alcools, vinaigre..)	1 litre ou au minimum 3/4 l	<i>Lait : rajouter quelques gouttes de formol</i>
Aliments étiquetés pour nourrissons	300 à 500 g	"petits pots" : qsp récupérer facilement 500 ml
Produits laitiers, fromages	500 g	
Viandes de boucherie	500g de muscle	Non compris : os, graisse, grosses aponévroses
Gros gibier	500g de muscle	Non compris : os et peau
Petit gibier	500g de chair	Non compris : tête, os, poils, plumes, soit 2 à 3 pièces selon les espèces
Thyroïdes	Organe entier, paré	non compris tête et queue
Poissons	700g de chair	
Mollusques, crustacés	qsp récupérer 500 ml de chair	= pour les crustacés : queue entière
Miel	750g	
Produits de confiserie	500g	
Champignons, à l'état frais	Au moins 500g, si possible 1kg	<ul style="list-style-type: none">- ramassés sur une zone topographique pas trop étendue- une seule espèce- préciser le poids avant envoi
Champignons, à l'état sec ou semi-sec	500g	<ul style="list-style-type: none">- idem frais- préciser l'état
Végétaux, aromates	500g ou qsp récupérer 500ml de parties comestibles	
Témoins de l'environnement (mousses, lichens, abeilles...)	Au moins 500ml	Non comprises: parties terreuses
Autres produits	Consulter le laboratoire	Minimum 500g

La règle générale est de pouvoir obtenir une prise d'essai homogène et représentative d'environ 500 ml.

CONDITIONS ACCEPTABLES

Sans réserves :

- prélèvements ne respectant pas les quantités mentionnées ci-dessus mais s'avérant suffisants pour respecter la géométrie du vase de Marinelli 450 ml (exemple : foin), avec l'accord préalable du client pour un seuil de détection plus élevé.
- thyroïdes non parées, avec l'accord du client pour un résultat non COFRAC, portant uniquement sur l'iode 131
- prélèvements en quantité suffisante mais en médiocre état de conservation (décongélation, début de putréfaction), si le conditionnement est resté étanche.

Avec réserves :

- produits dont la quantité utilisable ou les caractéristiques ne permet pas de répondre à la demande du client, notamment en matière de seuil de détection
- produits nécessitant un traitement complémentaire non prévu dans le tarif du contrat
- pour tous types de prélèvements sauf les non-urgents, en cas d'indisponibilité momentanée de l'unité technique (problème de matériel ou de personnel).

CONDITIONS INACCEPTABLES

- produits putréfiés
- prélèvements non identifiables, mélangés entre eux, ...
- prélèvements en quantité inférieure à 100 g, sauf produits très légers en volume suffisant pour la configuration géométrique de l'analyse (cas II.2)
- exigences en terme de délais d'exécution impossibles à satisfaire.